Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260213-D26_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 13 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 13 – Votants : 14
PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Pierre JESTIN.
ABSENTS EXCUSES : Isabelle BOULIC absente a donné pouvoir à Pascale AUFFRET, Yves ABIVEN, absent
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JESTIN

Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) 2026-2029, avec Ener'gence - *Délibération D26_04*

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire
Annexe : projet de convention

Depuis le 1er avril 2020, par conventionnement sur les périodes 2020-2023 puis 2023-2026, la commune bénéficie du Conseil en Energie Partagé d'Ener'gence.

Pour mémoire, sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose ce conseil pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants.

L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie.
L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Elle comprend 3 niveaux d'actions :
- Les missions socles, comprenant le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux avec proposition d'optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations, les actions collectives.
- les actions annuelles : à choisir parmi un catalogue d'actions possibles, en fonction d'un nombre de point annuel attribué à la commune, en fonction de sa taille.
- les actions complémentaires : sur mesure, et selon un coût journée.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260213-D26_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 13 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 13 – Votants : 14
PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Pierre JESTIN.
ABSENTS EXCUSES : Isabelle BOULIC absente a donné pouvoir à Pascale AUFFRET, Yves ABIVEN, absent
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JESTIN

Convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) 2026-2029, avec Ener'gence - *Délibération D26_04*

Pour 2025, la commune a bénéficié d'un accompagnement à la demande de 4 Certificats d'Economie d'Energie (CEE), dont l'attribution est attendue cette année (cf. Budget primitif). La présentation du bilan énergétique 2025 est prévue courant juin 2026. En ce début d'année, une note sur le fonctionnement de la VMC de la MAM a été réalisée. Le reste du programme reste à définir.

Le maire propose donc de renouveler cette adhésion pour **3 ans à nouveau**, du **1er avril 2026 au 31 mars 2029**. Lors du renouvellement du conseil, il conviendrait de désigner les nouveaux référents (Ronan TIGREAT et Alain SIMON à ce jour). La cotisation annuelle s'élèverait à 1,57 €/an et par habitant (1,50 € pour la convention précédente), sur la base 660 habitants (INSEE 2022) soit 777,15 € sur 2026 et 1036,20 € une année complète. Une formule de révision, similaire à la convention précédente s'appliquerait.
Dernières cotisations pour mémoire : 2022 : 870 €, 2023 : 864 €, 2024 : 455 € (aide ponctuelle), 2025 : 970 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
-approuve l'adhésion à la convention CEP 2026-2029 avec Energ'ence
- autorise le maire à la signer et l'exécuter, ainsi que tout document annexe y afférent.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.02.18 08:48:23 +01'00'